

Centre de recherches médicales de l'Université de la Saskatchewan, dirigé par un professeur de recherches sur le cancer à service continu, ajoute un autre grand centre de recherches consacrées au cancer.

Poliomyélite.—En vertu d'ententes avec le gouvernement fédéral, tous les ministères provinciaux de la Santé fournissent gratuitement l'inoculation au vaccin Salk pour les enfants, et ils encouragent les adultes à se prévaloir de la protection offerte par ce vaccin. Durant les quatre années qui se sont écoulées depuis l'introduction du vaccin Salk*, la poliomyélite a été aussi peu ou moins fréquente que durant les années précédentes en période non épidémique. Très peu de personnes ont contracté la maladie après avoir reçu le nombre requis d'injections.

La plupart des plans prévus pour hospitaliser gratuitement les malades atteints de poliomyélite sont maintenant compris dans les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Les programmes de réadaptation destinés aux malades guéris sont confiés à des organismes nationaux bénévoles, conjointement avec les agences provinciales de la réadaptation.

Hygiène dentaire.—Dans neuf provinces, le ministère de la Santé possède une division d'hygiène dentaire et la dixième est en voie d'organisation. Quoique les programmes d'hygiène dentaire varient selon les conditions locales, ils sont presque entièrement destinés au soin des enfants. L'éducation du public, la formation de dentistes en hygiène dentaire publique, le maintien de cliniques de prévention pour les enfants et la fluoruration de l'eau sont des mesures entreprises partout, bien qu'elles ne le soient pas sur un pied d'égalité dans toutes les provinces. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, les lois provinciales autorisent les municipalités à adopter des règlements et à mettre en œuvre des programmes touchant la fluoruration de l'eau comme mesure d'hygiène dentaire.

Grâce à des cliniques mobiles, quatre provinces fournissent gratuitement les soins cliniques aux enfants des régions rurales ou éloignées. Dans les autres provinces, des programmes locaux s'élaborent graduellement. En Colombie-Britannique, environ 60 municipalités dirigent avec succès un plan en vertu duquel les autorités sanitaires partagent le coût des cliniques dentaires. Le groupe local responsable décide si les soins seront gratuits ou offerts à prix modique.

Maladies vénériennes.—Toutes les provinces offrent des services gratuits de diagnostic et de traitement, mais les soins donnés dans les cliniques du gouvernement sont remplacés graduellement par ceux de médecins de l'exercice privé qui reçoivent les médicaments gratuitement et sont rémunérés pour le soin des indigents à tant par traitement.

Alcoolisme.—L'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont organisé récemment des agences de lutte antialcoolique: celles-ci reçoivent surtout des fonds publics et s'occupent de recherches et d'éducation, en plus de maintenir des centres de traitement. Terre-Neuve et la Saskatchewan mettent en œuvre un programme d'éducation. L'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta ont en outre des programmes de réadaptation destinés aux alcooliques internés dans les institutions de réforme.

Autres maladies ou invalidités.—Des services destinés à divers types d'invalidité chronique, comme les affections cardiaques, l'arthrite, le diabète, les défauts visuels ou auditifs, la paraplégie et la paralysie cérébrale se développent graduellement sous l'initiative d'agences bénévoles, aidées de subventions fédérales et provinciales.

Services de réadaptation.—Toutes les provinces mettent constamment au point leurs services de médecine spécialisée, d'enseignement professionnel, de placement et d'éducation en vue de réadapter les invalides et de les aider à atteindre le plus possible l'indépendance physique, sociale et économique. Des organismes de coordination ont donc été formés aux échelons local, provincial et fédéral, afin de réunir les travaux de tous les organismes qui fournissent un service quelconque en matière de réadaptation.

* La découverte de ce vaccin, ainsi que la part prise par le Canada à sa préparation, sont décrites dans l'*Annuaire* du Canada de 1956, pp. 264 à 266.